

## Pour des services et des prestations publics adaptés à l'évolution des besoins de la collectivité

### Santé, social, éducation, administration, secteur subventionné: investir dans l'avenir et augmenter les effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité

**Parce** que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales- afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

**Parce** que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

**Parce** que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

**Parce** que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

**Parce** que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

**Parce** qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5<sup>ème</sup> révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse... ) ...

. / .

#### CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

## Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

*la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,*

*la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,*

*l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,*

*l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,*

*la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,*

*le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".*

**Parce** qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

**Parce** que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

**Parce** qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

**Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:**

- **donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;**
- **augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;**
- **respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009;**
- **garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;**
- **maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles -tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;**
- **maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;**
- **développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.**

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT  
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch) - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009  
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

# CARTEL INTERSYNDICAL



Société pédagogique genevoise

**PÉTITION** adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

***Davantage de moyens pour encadrer les élèves !  
Moins de charges de travail pour un enseignement de qualité !***

## Considérant

- la forte augmentation des effectifs entre 1991 et 1999 (+ 5'917 élèves) et le fait que l'enseignement primaire a dû accueillir ces élèves supplémentaires avec toujours moins de moyens (importantes coupes dans les postes de maîtres-ses spécialistes et de soutien pédagogique) ;
- l'absence de toute vraie correction, entre 1999 et 2009, d'une situation décrite comme critique par tous les partenaires et le fait que l'encadrement des élèves souffre depuis plus de 10 ans de l'insuffisance patente de postes d'enseignement au front des classes ;
- le contexte d'économies et de baisse de moyens dans lequel les réformes sont conduites alors que ces dernières requerraient justement davantage de ressources pour être menées à bien et prendre en compte l'important effort fourni par le corps enseignant ;
- les chiffres de la rentrée 2009, qui montrent que le nombre d'élèves de l'enseignement primaire ne diminue pas (34'863) et le fait que « *Genève occupe toujours l'une des dernières places en Suisse pour la part des dépenses publiques – canton et commune – destinée à l'éducation. Et les dépenses par élève continuent d'être en baisse dans les trois ordres d'enseignement* » [source DIP, rentrée scolaire 2009],

## Les constats suivants sont posés :

- **les prestations** dues aux élèves sont remises en question par cette politique désastreuse ;
- **l'échec scolaire** progresse (taux de redoublement élevé à GE, au-dessus de la moyenne CH [source OFS], et multiplié par deux entre 2007 et 2008) faute de moyens suffisants pour mettre en œuvre la différenciation pédagogique et les dispositifs d'appui aux élèves en difficultés ;
- **les responsabilités et les charges de travail** du corps enseignant, notamment administratives, augmentent en continu, au détriment de sa santé (épuisement professionnel).

***En conséquence, en vue du budget 2010, les membres du personnel de l'enseignement primaire soutiennent la pétition du Cartel intersyndical et demandent en outre :***

- une nette amélioration du taux d'encadrement à la rentrée 2010, d'un point au minimum (16 au lieu de 17) selon le calcul en vigueur et les conditions actuelles, soit environ **100 postes supplémentaires**, première étape pour aller vers le rétablissement progressif d'un ratio élèves/postes d'enseignement acceptable (14, comme au début des années 90) ;
- une **diminution de la charge d'enseignement** (revendication SER 2002), **de 4 périodes** (soit 24 périodes de 45' hebdomadaires au maximum) dès la rentrée 2010 – avant tout éventuel changement d'horaire scolaire – et l'augmentation des postes en conséquence ;
- l'octroi de **moyens spécifiques à l'enseignement spécialisé**, dès janvier 2010, afin d'accueillir et d'intégrer tous les élèves à besoins particuliers ou handicapés dans de bonnes conditions, et sans enlever des ressources aux autres.

NOM	Prénom	Ecole / service	Signature

**A renvoyer à la SPG avant le 15 décembre 2009. Merci de votre collaboration !**